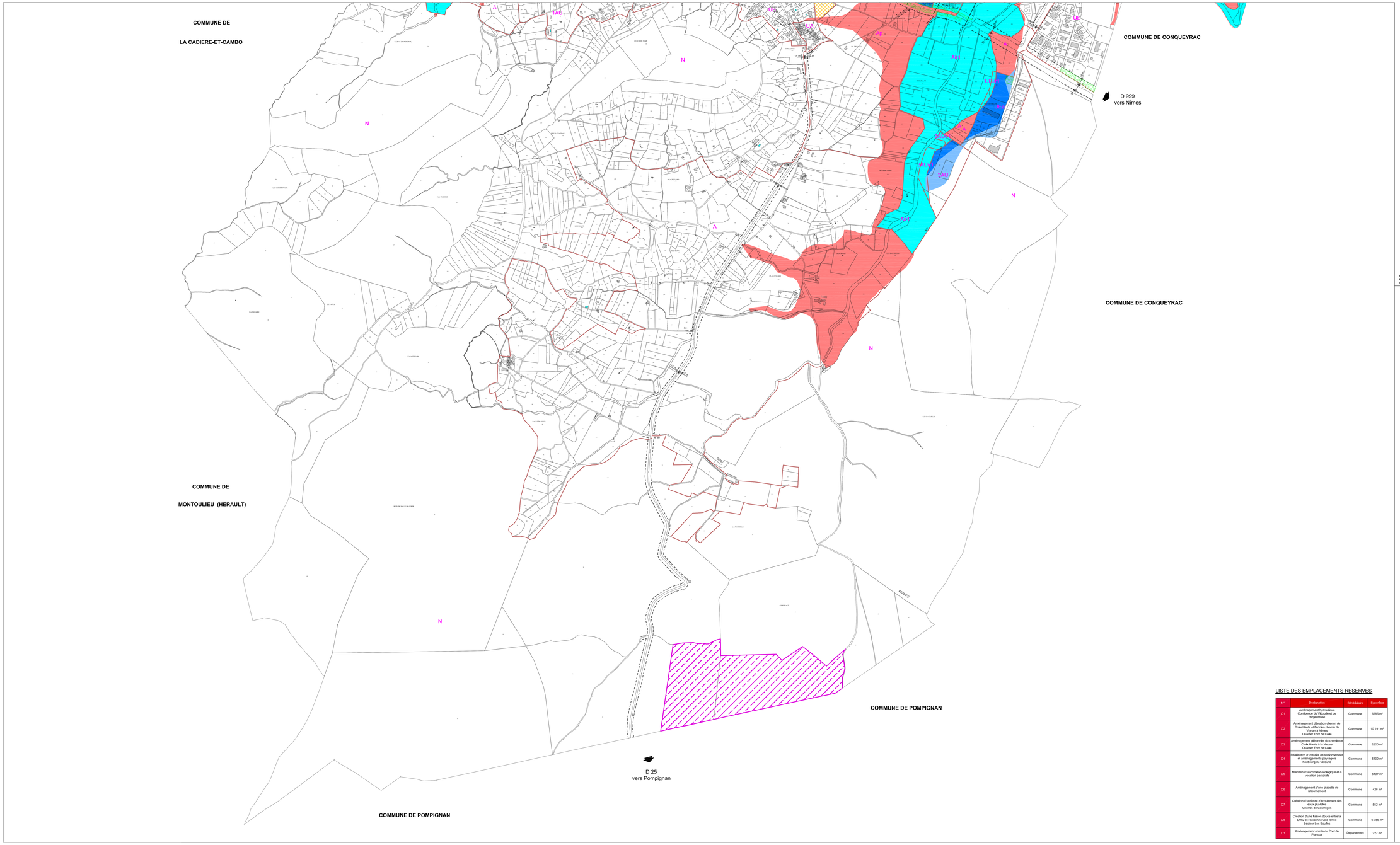

Commune de
SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
(Département du Gard - 30 170)

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1

5.2 Document graphique

Zonage - marges de recul - emplacements réservés
Partie Sud

Echelle 1/5 000°

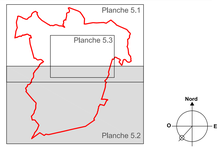

Elaboration du PLU	Prescription 04 décembre 2003	Arrêt 24 janvier 2013	Mise à l'enquête 28 mai 2013	Approbation 17 octobre 2013
Modification n°1 du PLU	Prescription 19 mai 2016		Mise à l'enquête 05 avril 2017	Approbation 08 juin 2017

0 50m 100m 150m

Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE et Stéphane VERNIER
8, Place de la Poste 30131 PUJAUT
Tél : 04 90 20 20 35 email : atelier@lacroze.fr

Origine cadastre - Droit de l'Etat réservés.
Données cartographiques mises à disposition par la Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort

Légende

- U — Périmètre de zone
- Ua — Périmètre de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- C1 — Emplacement réservé avec numéro de référence d'opération qui renvoie à la liste des emplacements réservés
- Retrait des constructions par rapport :
  - à l'alignement de la voie,
  - à l'axe de la voie.

Indications complémentaires

- Emprise globale du PPRI Haut Vidourle à titre indicatif (pour le détail, se reporter aux plans en annexe)
- Emprise atlas des zones inondables approche hydrogéomorphologique, aléa fort
- Emprise atlas des zones inondables approche hydrogéomorphologique, aléa modéré
- Emprise atlas des zones inondables approche hydrogéomorphologique, aléa résiduel
- Zone non aedificandi (chenal d'écoulement des eaux pluviales)
- Secteur inconstructible de la zone UB quartier Rascassau (proximité du domen de la Galaberte)
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

N° OPERATION	LOCALISATION	SUPERFICIE TOTALE	PART TOTAL DE LOGEMENTS AIDES
1	Zone 2AU Ancien chemin de Saint Hippolyte	12 470 m²	15% de logements locatifs sociaux

- Secteur destiné à l'exploitation des carrières identifié au titre de l'article R.123-11 c) du code de l'urbanisme
- Risque Minier identifié au titre de l'article R.123-11 b) du code de l'urbanisme

Nota : pour le risque retrait - gonflement des argiles, se reporter à l'annexe 7.7

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
C1	Aménagement hydraulique Confluence du Vidourle et de l'Argentesse	Commune	6385 m²
C2	Aménagement déviation chemin de Croix Haute et l'ancien chemin du Vignan à Nîmes Quartier Font de Colle	Commune	10 191 m²
C3	Aménagement piétonnier du chemin de Croix Haute à la Mouse Quartier Font de Colle	Commune	2800 m²
C4	Réalisation d'une aire de stationnement et aménagements paysagers Faubourg du Vidourle	Commune	5100 m²
C5	Maintien d'un corridor écologique et à vocation pastorale	Commune	6137 m²
C6	Aménagement d'une placette de retournement	Commune	426 m²
C7	Création d'un fossé d'écoulement des eaux pluviales Chemin de Courrèges	Commune	552 m²
C8	Création d'une liaison douce entre la D982 et l'ancienne voie ferrée Secteur Les Bouffes	Commune	6 755 m²
D1	Aménagement entrée du Pont de Planque	Département	227 m²